



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°2 et jusqu'à la question n°32 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°23 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF.

Secrétaire :

Mme Nathalie BOUVET

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN.

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°1 incluse, et à compter de la question n°33), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Aurélien LAROPPE à M. Damien HUGUET (à compter de la question n°13), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°24), M. Nathan SOURISSEAU à M. Anthony POULIN, M. André TERZO à M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 23 incluse) puis à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°24).

OBJET : 12 - Aides aux associations sportives - Deuxième attribution 2024

Délibération n° 007455

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 06/03/2024

Séance du 29 février 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 février 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Aides aux associations sportives - Deuxième attribution 2024

Rapporteur : Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°3	14/02/2024	Favorable unanime

Résumé :

Ce projet de délibération porte sur l'attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre des programmes subventions manifestations et et subventions exceptionnelles.

Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

- **Team Organisation Marchaux** **5 000 €**

Bien installée dans le calendrier international des épreuves de l'UCI, la **Classic Grand Besançon Doubs** se déroulera cette année le 12 avril prochain. Les grandes lignes du parcours, qui en font un succès populaire et d'audience sur la Chaîne l'Equipe, restent inchangées : départ de l'Esplanade des Droits de l'Homme à Besançon et arrivée au belvédère de Montfaucon, après avoir traversé une quarantaine de communes du Grand Besançon.

Quelques-uns des meilleurs coureurs du peloton seront présents à Besançon pour l'occasion.

Il est proposé une subvention de 5 000 €, identique à 2023.

- **La Flèche Bisontine** **1 500 €**

Une semaine après la Classic, ce sont les coureurs amateurs qui pourront se défier sur le parcours de la Classic. Nouvelle épreuve dans le paysage des cyclosporives, **la Flèche Bisontine** ambitionne de s'installer parmi les rendez-vous incontournables de la discipline et démontrer ainsi que Besançon et son agglomération s'inscrivent plus que jamais comme une terre d'outdoor. Plus de 500 cyclistes sont espérés.

Il est proposé une subvention de 1 500 euros pour accompagner les organisateurs à l'occasion de cette première édition.

- **ASTB** **6 000 €**

Le Trail des Forts se déroulera les 11 et 12 mai prochains. Les organisateurs entendent bien renouveler le succès populaire de la 20e édition et visent à nouveau les 6 500 participants.

Le site départ/arrivée demeure sur le parking de la Rodia. L'épreuve propose à nouveau 4 parcours différents, un challenge sur trois épreuves et des courses enfants.

Il est proposé une subvention de 6 000 €, identique à 2023.

- **Alliance Natation Besançon** **500 €**

Un représentant de l'**ANB** participera aux championnats du Monde master de natation à Doha du 24 février au 3 mars.

Il est proposé une subvention de 500 € pour accompagner le club dans l'organisation de ce déplacement.

- **Sporting Club des Clairs Soleils** **700 €**

Le Sporting Club des Clairs Soleils met en place sur le quartier des séances de gymnastique d'entretien.

Il est proposé une subvention de 700 € à l'association pour l'accompagner dans l'organisation de cette activité.

- **Sors les Mains de tes Poches** **500 €**

Partenaire du Raid Handi-Forts, l'association **Sors les Mains de tes Poches** œuvre à faciliter l'accès à la culture et au sport à des personnes sourdes ou malentendantes.

L'association souhaite proposer à un public sourd une sortie canyoning. La réalisation de ce projet se fera en plusieurs étapes : la mobilisation d'interprètes en langue des signes afin de faciliter la communication entre sourds et encadrants pour une évolution en toute sécurité, une préparation à la descente en rappel (séances organisées à la salle Marie Paradis). Une vidéo retracera le projet dans son ensemble, de la préparation à la réalisation.

Il est proposé d'accompagner l'association sur ce projet à hauteur de 500 €.

En cas d'accord, la somme totale, soit **14 200 €**, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.30.65748.0022109.20300.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- **Manifestations sportives et subventions exceptionnelles :**
 - **Team organisation Marchaux** **5 000 €**
 - **ASTB** **6 000 €**
 - **Flèche Bisontine** **1 500 €**
 - **Alliance Natation Besançon** **500 €**
 - **Sporting Club Clairs Soleil** **700 €**
 - **Sors les mains de tes poches** **500 €**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Nathalie BOUVET,
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT